L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 27 JUIN 1885. 58me Année

Dufour, Bonnet & Cie.,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 27 JUIN 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On n'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Vente qui a lieu à la Bourse d'Room Arcade, rue Magazine.

PAR LE SHÉRIF—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations, sis dans le 2me District, dans l'Ilet borné par les rues Gallatin, Decatur, Hôpital et Quartier.

PAR J. V. GOURDAIN, au No. 58 rue Quatrième, le contenu de l'épicerie ainsi que les vitrines, étagères, comptoirs, balances.

PAR P. A. LOOBY, Constable, à son entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, un lot de meubles de maison.

Le commerce des Etats-Unis avec l'Amérique Centrale.

On peut penser et dire de notre Exposition ce que l'on voudra, mais ce qu'on ne lui contestera jamais, c'est qu'elle ait ouvert de vastes débouchés au commerce du Sud. Là-dessus il y a unanimité d'opinion. C'est à nous d'en tirer les conséquences, de profiter des avantages qu'elle nous a procurés ; c'est à nous de ne rien épargner pour entrer en possession des marchés du Mexique, de l'Amérique Centrale, des Antilles, et, une fois que nous y serons bien installés, de ne pas nous en laisser évincer.

Ce que les consuls des Etats-Unis, au delà de l'Atlantique, ont souvent fait, depuis plusieurs années, pour éclairer le commerce américain sur les besoins de l'Europe, sur les moyens d'y entamer de grandes relations d'affaires—les fonctionnaires qui sont établis le long des bords du golfe du Mexique le font également en ce qui concerne nos rapports commerciaux avec ces contrées; et, de ce côté, il est rare, bien rare qu'ils se trompent.

Rien d'utile, d'instructif comme le rapport du consul de Costa Rica sur la façon dont nous essayons de faire les affaires avec ces régions, et sur les agents que nous y envoyons. Il y a, de plus, dans ce document, d'excellents conseils, dont nous croyons devoir donner connaissance à nos lecteurs.

Voici ce que dit, en substance, le consul Shroeder, de San José :

1. Il faut ici des dépôts continuels de marchandises américaines. Dans un pays éloigné, situé à une distance de 1200 à 4000 milles, avec lequel on désire entretenir des relations commerciales constantes, il est nécessaire d'avoir, sans cesse, des approvisionnements complets. D'un moment à l'autre, on peut être privé du moyens de communication, et se trouver dans l'impossibilité de répondre aux besoins du moment. Nous sommes bien obligés de le dire—l'Europe nous bat complètement sous ce rapport. Jamais elle n'est en défaut ; elle entretient entrelle et ces pays des lignes de vapeurs rapides et, du jour au lendemain, elle est à même de remplir les ordres qui lui sont envoyés. Du côté des Etats-Unis, on ne trouve, pour ainsi dire, que lenteurs et incertitudes.

2° Il faut établir avec ces contrées un système de crédit qui leur convienne. De quoi vivent-elles ? De leur coton, de leur café, de leur tabac, de leur sucre, de leur riz, qui ne leur donnent qu'une seule récolte par an. Elles doivent donc attendre le placement de leurs produits, pour être en état de faire honneur à leurs engagements. C'est ce qu'ont compris les grandes maisons de l'Europe ; c'est ce qu'ignorent encore celles des Etats-Unis. De là, la préférence de ces pays pour l'Angleterre, pour la France, pour l'Allemagne, qui leur accordent le temps dont elles ont besoin.

M. Schroeder cite, pour exemples, les négociants de Costa Rica, qui doivent une valeur d'environ quatre millions en café. Il faut bien qu'ils en attendent, le paiement pour régler, leurs comptes avec leurs fournisseurs américains ou européens. Ils ont donc droit à un crédit assez long, et si les Etats-Unis ne veulent pas le leur donner, ils se retourneront d'un autre côté et préféreront faire des affaires avec ceux qui se montreront plus libéraux à leur égard. Nous ne trouvons rien à redire au raisonnement.

Si c'est là le système que nous suivons avec nos clients de l'étranger, hâtons-nous de le changer, ou bien renonçons à tout jamais au commerce maritime.

Dans de semblables conditions, nous ne pouvons lutter contre le commerce européen, qui sait se plier, avec une souplesse sans égale, à toutes les nécessités des pays d'outre Atlantique.

Le Génie, dit M. Schroeder, il nous faut envoyer dans ces parages une classe toute spéciale d'agents, de voyageurs de commerce.

Ce qui nous a tous le plus vivement frappés, durant l'Exposition qui vient de se clore, c'est la rare urbanité, l'exquise politesse, les manières raffinées des hommes que le Mexique et les Etats de l'Amérique Centrale avaient envoyés pour les représenter parmi nous.

La courtoisie caractérise les agents commerciaux qu'ils emploient au dehors, et il est tout naturel qu'ils veuillent trouver les mêmes qualités dans ceux que nous leur envoyons.

L'Europe n'ignora pas ce détail, et les voyageurs de nos grandes maisons dans l'Amérique Centrale sont des hommes bien élevés, aux façons élégantes et maniant avec habileté la langue du pays. Les Etats-Unis, au contraire, n'y ont guère vu que des commis du commun, de véritables colporteurs de village, qui ne savent pas se comporter convenablement à une table d'hôtes, qui ont les allures et le langage grossiers. Il y a, sans doute, d'heureuses exceptions à cette triste règle ; le consul la déclare lui-même, mais il faut que le fait soit bien vrai, pour qu'il y insiste si longuement, pour qu'il prenne la peine de le signaler aussi énergiquement.

Est-il possible de songer à faire des affaires sérieuses avec des intermédiaires plus propres à éloigner le client qu'à l'allécher ?

Il serait préférable de rompre une bonne fois nos relations commerciales avec ces pays que de les y entretenir sur ce pied-là. Mieux vaut mille fois ne passer d'agents que d'en employer de pareils. Envoyons des voyageurs capables, rompus, au métier, sachant faire la place, polis, bien élevés, ayant de l'entregent et du savoir-vivre, ou n'en envoyons pas du tout. Nous avons plus à perdre qu'à gagner à faire le commerce de cette déplorable façon.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Une dépêche datée de Washington, 25 du courant, annonce que M. Fairchild, sous-ministre des finances des Etats-Unis, a maintenu, complètement, la décision que le Département a adoptée jusqu'ici relativement au riz cassé.

Le droit reste à 2/0 pour cent "ad valorem" pour tout rapport de riz au-dessous du grain entier.

C'est un triomphe des importateurs et des fabricants au préjudice des cultivateurs américains.

M. C. L. De Fuentes, directeur des écoles publiques du deuxième district, a visité, hier, à l'occasion des vacances, qui commencent aujourd'hui et expireront vers le 15 octobre prochain, l'école des filles McDonogh No. 15, rue du Quartier, entre les rues Dauphine et Bourgogne, Mlle F. Gordon principale ; l'école Bienville de garçons, Mlle Rosalie Chevalier principale, et l'école Robertson de filles, Mme J. E. Stehle principale, au coin des rues Robertson et Bienville ; l'école Ste. Anne de filles, Mlle Joséphine Mettaxa principale, rue Ste. Anne, entre Marais et Villeré ; l'école Claiborne de filles, c., Mme Palmyre Cartier principale, au coin des rues St. Pierre et Claiborne ; l'école du Chemin du Bayou, garçons, c., M. Henri Reggio principal, rue du Bayou, entre Derbigny et Roman.

Par suite du mauvais temps, M. De Fuentes, est arrivé à une heure trop avancée à l'école St-Philippe, principal M. H. B. Folk, rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon, et à l'école du Coteau de la Métairie, principale Mlle M. J. O'Neil, coin Canal et Napoléon.

Il mentionne, tout particulièrement, sous les rapport des études, des progrès et de la discipline l'école McDonogh No. 15, rue du Quartier, école dont Mlle Florence Gordon est principale. Il a cru devoir adresser des félicitations et des remerciements à Mlle Gordon, au nom de la Direction des écoles publiques de la Nlle-Orléans, dont il était le représentant.

M. De Fuentes, en parlant du bonheur qu'il a éprouvé en constatant les progrès de toutes ces écoles, dont il a interrogé les élèves et dans lesquelles il a délivré les certificats d'usage a exprimé le vif désir que les deux écoles McDonogh qui sont en ce moment en voie de construction (rue des Remparts, No. 18, entre Toulouse et St-Louis, et le No. 17 de la rue Bienville, entre Roman et Prieur,) fussent achevés à temps pour qu'à la rentrée des classes, les élèves puissent les occuper, les bâtisses actuelles étant dans un état déplorable, dans un quartier où ni la moralité ni la salubrité ne permettent d'établir des écoles.

L'*Entreprise*, Nlle Ibérie, paroisse Ibérie, du 24 juin :

Les pluies que nous avons presque tous les jours s'étendent dans toutes les localités de notre paroisse. Les planteurs qui n'en avaient pas encore été bénéficiés, en ont reçu suffisamment et, en général ils sont tous satisfaits. La récolte de maïs est maintenant considérée comme sauvé et sera très-abondante.

—Nous apprenons avec plaisir que Mme Frédéric Mestayer, qui avait été atteinte d'une forte fièvre depuis la mort de sa fille, est maintenant en voie de convalescence, la fièvre ayant cessé depuis hier.

Le dernier enfin, de notre estimable concitoyen M. Zénon Décuir, qui avait été très sérieusement malade, et pour le quel un concert de beaucoup d'inquiétudes, est maintenant hors de tout danger.

Notre ex-maire et membre actuel du Conseil de Ville, M. J. L. Burke, qui été alité depuis environ quinze jours, est maintenant rétabli et se promène dans les rues, à la grande joie de ses nombreux amis.

—Le 23 du courant, à 6 heures du matin, est décédé, à n Washington, Louisiane, Gustavine Beauregard, fille unique de notre concitoyen, ancienemment de notre paroisse, M. Thos. N. Blake, et de dame Louise Sw-kolls. Cette perte douloureuse est déplorée par notre population, qui a connu et a su apprécier les parents éprouvés, que nous prions d'agréer le témoignage de notre profonde sympathie.

La *Liberté* s'adresse ainsi au directeur du *Morning Post* de Londres, que le voyage du torpilleur 68 en France inquiète beaucoup :

Jamais un prince atteignant sa majorité n'aura fait son entrée dans le monde avec autant de bruit que le torpilleur 68, à peine sorti de ses chantiers. Que fera-t-il sauter un jour avec ses torpilles Withead ? nous l'ignorons. Pour le moment, il fait sauter de peur nos voisins d'outre-Manche.

Le malheureux directeur du *Morning Post* allait se livrer aux douceurs du sommeil quand on est venu lui apporter la dépêche de l'emploi du torpilleur dans les eaux de la Méditerranée. Il a passé une nuit terrible, assailli par un véritable cauchemar ; il a rêvé que la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre ; les deux puissances, liées si étroitement par des intérêts de premier ordre, n'avaient pu se mettre d'accord sur la possession des îles Sous-le-Vent, sur les frontières des territoires appartenant au roi Makoko ; elles avaient décidé de résoudre ces questions si intéressantes par les armes. Et c'est alors que le malheureux directeur voyait la France découvrant un passage à travers son territoire pour ses engins sous-marins ; il voyait des flottes de 500 torpilleurs concentrées à Toulouse, se portant tantôt dans l'Océan, tantôt dans la Méditerranée, se précipitant sur les flottes de l'Angleterre, qui s'abîmaient dans les profondeurs des mers, sous le choc de ces terribles torpilles ; il voyait anéantie la suprématie de sa patrie sur l'Océan. Il s'est réveillé sous le coup de cet épouvantable rêve, qu'il a pris pour une réalité. C'est ce rêve que a dégagé le jour à cet article fantastique, bien fait pour semer la terreur chez ses concitoyens et augmenter le tirage de son journal.

Mais, ô directeur, le torpilleur 68 n'a révélé aucune solution que nous ne connaissions ; il passe par nos canaux et nos écluses des barques de 60 à 80 mètres de long ; pourquoi un torpilleur de 35 mètres, ayant un plus faible tirant d'eau, n'y passerait-il pas ? Le torpilleur, qui est la cause innocente d'une si grande frayeur, est un type nouveau tant par sa marche que par ses emménagements intérieurs ; on a voulu l'essayer en haute mer ; ses frères ou autres torpilleurs d'un type différent, attachés depuis deux ans à l'escadre d'évolution ; on l'a envoyé les rejoindre et il a mis quinze jours pour accomplir en toute sécurité sa pacifique mission.

Nous savions depuis longtemps que tout bâtiment n'ayant pas la longueur de nos écluses et en raison de son faible tirant d'eau pouvait se rendre dans la Méditerranée ; des petits bâtiments de guerre y ont déjà passé, et si nous n'y avons pas envoyé de torpilleurs, c'est que le besoin ne s'en faisait pas sentir. N'avons-nous pas dans la Méditerranée, les chantiers de Toulon, les chantiers de la Ciotat, ceux des Forges et Chantiers de la Méditerranée, toutes les cales de construction de Marseille, de Cette, d'Agde pour nous construire une flotte de torpilleurs qui viendra s'ajouter à celle que nous y avons déjà ?

Mais, infortuné directeur, quel rêve ferez-vous donc le jour où vous verrez passer de l'Océan à la Méditerranée les flottes cuirassées, les transports de la France ? Ce jour viendra ; les études de la commission marchent, et là ce sera un canal bien français, dont le contrôle, la surveillance échapperont à toute influence étrangère. Vous dites que Gibraltar est annulé ; sa puissance est déjà bien restreinte avec les cuirassés et leur vitesse.

Vous craignez pour la suprématie maritime de l'Angleterre : il est évident que la vapeur et son application aux cuirassés et aux engins sous-marins ont presque nivelé les forces navales des puissances, et qu'une escadre de combat, si puissante au large, ne pourrait s'approcher des côtes sans danger. Vous parlez d'une concentration de 500 torpilleurs. C'est trop et absolument inutile : il suffit qu'un certain nombre de torpilleurs bien armés, commandés par des officiers intrépides, protègent un port pour qu'il soit à l'abri des coups d'un cuirassé.

La France ne compte plus, pour le moment, que quatre titulaires de cet ordre : le comte de Paris, le duc d'Aumale, le maréchal Mac-Mahon et M. Grévy.

A propos de l'affaire Dekeirel, on parle d'un prochain *congrès des hommes d'épée*, congrès qui serait appelé à trancher d'une façon définitive les questions multiples relatives aux duels.

La politique anglaise a le tort, depuis quelque temps, de toujours se mettre à l'affut dans une souricière, de sorte que, quand elle croit le moment venu de se jeter sur sa proie, c'est elle qui se trouve prise.

Le rapport sur le budget du ministère de l'intérieur italien fournit des renseignements intéressants.

Par l'épidémie cholérique de l'année dernière, 863 communes avant une population totale de 5,771,000 âmes ont été atteintes. Il y a eu dans ces communes 25,387 cas et 14,108 décès, soit près de 60 0/0. C'est la province de Naples qui occupe la première place avec 15,927 cas et 7,068 décès pour une population de 945,000 habitants. La province de Rome n'a eu que 13 cas et 6 décès.

On va créer, à Grenoble, France, une école militaire d'aérostation ; elle sera établie sur l'emplacement du petit polygone d'artillerie. Cette école, qui sera moins considérable que celle de Meudon, formera des sapeurs du génie spécialement affectés au service des ballons captifs qui serviront aux reconnaissances de terrain.

Les magasins généraux du Mont-de-Piété de Paris, situés rue des Blancs-Manteaux, sont aujourd'hui insuffisants à cause du nombre de plus en plus considérable des objets déposés en nantissement.

L'administration doit donc s'occuper de la création de nouveaux magasins : l'emplacement choisi est situé au coin de la rue du Regard et du boulevard d'Enfer.

Les constructions nouvelles couvriront une surface d'environ 3,000 mètres et ne coûteront pas moins de 1,800,000 francs.

Le Conseil municipal sera très prochainement saisi d'un rapport de M. Strauss concluant à l'adoption du projet.

Il paraît que Victor Hugo n'aimait pas pêcher à la ligne, même lorsque c'le printemps

Trempe la berge en fleurs dans l'eau clairs étangs.

Le dernier numéro d'une revue hebdomadaire, la *Gazette des pêcheurs à la ligne*, consacre au poète les lignes suivantes :

"Victor Hugo n'était pas pêcheur à la ligne. La *Gazette* ne saurait cependant se dispenser de saluer le grand poète à l'heure à laquelle il a quitté le siècle qui portera son nom."

On voit que la *Gazette des pêcheurs à la ligne*, si elle n'a pas épargner à la mémoire du poète un mot de blâme pour n'avoir pas été un pêcheur à la ligne de génie, rend quand même hommage à l'auteur de la *Légende des siècles*. Il est beau de valoir à ses passions.

C'est aujourd'hui, 27 juin, que la ville de Château-Thierry, patrie de La Fontaine, célèbre la fête du plus illustre de ses enfants.

Dans une réunion publique provoquée par la municipalité et à laquelle assistaient un grand nombre de personnes de tout rang, de tout sexe et de tout âge, il a été décidé que les fêtes ne dureraient pas moins de trois jours, et qu'il serait composé un programme des plus attrayants et des plus pittoresques.

L'Académie des sciences de Paris vient de recevoir à titre de don, de la famille de Henri-Victor Regnault, une très précieuse collection de soixante-huit volumes manuscrits contenant les expériences faites par l'éminent physicien.

Loterie de la Louisiane.—A chaque tirage, ses heureux. Au tirage qui a eu lieu le 15 de ce mois, les *chançards* se sont comptés par centaines, tant hors de l'Etat qu'au dedans. Depuis lors, la comptable reçoit tous les jours de communications de la famille, ainsi que les officiers et membres du Young Men's Benevolent Association et la Louisiana Lodge No. 34, K. of P. sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, a 4 heures p. m., sauf autre invitation, de la résidence de ses parents, No. 143 rue Royale.

AVIS—Salle de la St Bernard Steam Fire Engine Company No 1.—St Bernard, Lne, 26 juin 1885.—Les officiers et les membres actifs et exempts de cette compagnie sont par le présent notifiés que la réunion annuelle aura lieu LUNDI, 29 juin 1885, à 7.30 heures P. M. Election des officiers.

Avant la réunion annuelle une réunion spéciale aura lieu à 7 heures p. m.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre de J. N. AUGUSTIN,
A. DARCANTEL, Président.
Secrétaire. 27juin—3f

Le Dr J. J. CASTELLANOS

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans.
27 juin—3f

Avis.

$150.000.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1885.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme J. T. Dwyer, Floyd street, deuxième porte de Hell, Savannah, Ga., un dixième du billet No. 51,106, tirage à numéro simple, Classe F de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, gagnant qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres le mardi, 16 juin 1885 et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de Southern Express Co. Nouvelle-Orléans. Lne
27juin—2tPP

Avis.

$150.000.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1885.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Morgan Brown, avocat Nashville, Tenn., par l'entremise de la American National Bank de Nashville Tenn., un cinquième du billet No. 51,100 tirage à numéro simple Classe F de la loterie de l'Etat de la Louisiane 5me qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres mardi 16 juin 1885 et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit cinquième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de Southern Express Company Nouvelle-Orléans Lne
27 juin—2t PP

Avis.

$150.000.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1885.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Frank Nash, San Francisco, d'un dixième du billet No 51,106, tirage à numéros simples Classe F de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—Même qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres le Mardi 16 juin 1885 et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A PARDUE
Agent Wells Fargo & Co's Express Nouvelle-Orléans Lne
27 juin—2t PP

Avis.

$150.000

Nouvelle Orléans 24 juin 1885.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de R. W. Tucker, San Francisco, Cal., vingtième du billet No 51,106, tirage à numéro simple Classe F de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres le mardi 16 juin 1885 et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A PARDUE
Agent Wells, Fargo & Co.'s Express
Nlle Orléans Lne
27 juin—2t PP

Avis.

$20 000

Nouvelle Orléans 22 juin 1885.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de John Wynne, St. Mark's, un dixième du billet No 4,720, tirage à numéro simple Classe F de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—Même qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres mardi 16 juin 1885 et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

A. PARDUE
Agent Southern Express Co. Nouvelle-Orléans Lne
27 juin—2tPP

Avis.

$10 000

Nouvelle Orléans 24 juin 1885.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de C. F. Trube marchand de laine et de peaux, Fort Worth Texas par l'intermédiaire de la First National Bank of Fort Worth Texas, un cinquième du billet No 52 995, tirage à numéro simple, Classe F, de la loterie de l'Etat de la Louisiane—même qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Dix Mille Piastres le mardi 16 juin 1885, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit cinquième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company
27 juin—2t PP Nouvelle Orléans, Lne.

Avis.

$5.000

Nouvelle Orléans, 26 juin 1885.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wm. F. May, New York, la moitié du billet No 88,548 tirage à numéro simple Classe F de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, moitié qui a gagné le Cinquième Gros Lot de Cinq Mille Piastres, le mardi, 16 juin 1885, et que le montant en a été promptement payé sur présentation de la dite moitié au bureau de la Compagnie.

C. A PARDUE
Agent Southern Express Co. Nlle Orléans, Lne
27juin—2t PP

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juin 1885.

Barbe-Gomez Vve	Jeromé Camille
Begaige Jean	Miroud Adrien
Bierean Paul	Mourset Louis
Bouneeau Mr et Mme	Monchon Pierre
Berard Célestin	Moulong Alexandre
Bernard Frédéric Martin	Mélis Daniel Joseph
Bebled Clovis	Clotilde
Champagne François	Miron Jean
Colin Thiébaut	Mau Ulysse Gaétan
Combar Guillaume	Patoz Apolline femme Bruno
Cerricle Victor	Parolle Charles Jean Baptiste
Cottu Paul	Pomarède Jean Marie
Curtelin Michel	Pagès Felix
Deschamps	Provençal Adolphe
Deschampe Etienne	Provençal Marie Sophie
Dubois Ernest	Provençal Marie Josephine
Dupeaux Hippolyte	Rave Jean Baptiste
Desloyres Solangé ou Boulange	Léon
Dupont Pierre Benjamin	Provençal Vve Victor
Dauschville Alexandri ne femme Alard	Rastet Paul
Fabre François	Rampler Louis
Frontère Jean	Roeller Nicolas
Gotchon Jean	Saillant Joseph
Georgel Charles	Sylvestre Joseph Antoine
Guillemin L. Jean Baptiste le fils de	Stat Michel
Hanton Mr et Mme	St Cyr
Hourné Firmin	Touchard Frédéric (2)
Imbert Albert	Thomas Narcisse
Faye de Eugène Henri cand	Thiers Victor Jean Baptiste
Kehoé Marie Barbe épouse Louis Tache	Tachonnet de la Pasquerais
Kayrou ou Kayroo	Tabonet Vincent
Pierre	Trégarot Joseph Marie
Lavallé André	Vigneron, dame née Lepicard
Ledrix Paul Bru	Zelle Joseph
Leyd Auguste	

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'Abzac.

MILNEBURG OPERA HOUSE.

Grand succès ! Nouvel édifice !
Mise en scène nouvelle ! Grand Orchestre !

Miss KATE DALTON.
ORCHESTRE COMPLET.
ENTRÉE GRATUITE
Le grand drame militaire intitulé
THE FRENCH SPY,
Précédé de la jolie comédie
THE SPECTRE BRIDEGROOM.
Dimanche soir
THE CALIFORNIA MINSTRELS.
25 juin—

AVIS AU PUBLIC.

Bureau de l'Arpenteur Général des Etats Unis pour la Louisiane,
24 Juin 1885.

ATTENDU que dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre la Ville de Baltimore et autres, contestant la validité du Statut 97 relatif à la loi du Congrès du 2 mars 1849, et réclamant des terres inondées dans les reclamations de Jefferson, Pontchartrain confirmées, de John McDonough Jr & Co. et de Henry Foute, réclamations portant sur la rive gauche du fleuve Mississipi dans la partie inférieure de la paroisse St Jacques, dont l'arpentage fédéral n'a pas été terminé, consistant en partie des sections 43 et 44 dans T 11 S R 5 E.

Et attendu que par une décision de l'Honorable Secrétaire de l'Intérieur du 21 Novembre 1883 la dite réclamation de l'Etat a été rejetée et une audition autorisée devant un bureau où toutes les parties intéressées pourraient se faire entendre par l'intermédiaire de leurs avocats ou autre agents et produire des preuves dans le but de déterminer la nature vraie et légale de compléter le diarpentage et de fixer les limites et l'étendue des dites réclamations

Que toutes les parties intéressées à la dite réclamations ou dans les réclamations de John Tregre et de L. H. Guerin, Sections 41 et 42 du dit township, sont par le présent avis informées que les instructions spéciales de l'Honorable Commissaire du Bureau Général des Terres émises sur la demande de L. Bedford, avocat des héritiers de John I. Lobdell, Thomas Sidell, et des villes de Baltimore et de la Nouvelle Orléans, figurant déjà par le jugement de John McDonough, LUNDI, le 7e jour de septembre prochain à midi, a été fixé comme le jour et le bureau comme le lieu pour toute telle audition, auquel toutes les parties intéressées dans une des réclamations ci-dessus mentionnées ou dans aucune autre qui pourrait être portées à l'Etat de la Louisiane qui n'a pas encore été arpentée ou portée sur le terrain en vertu de la susdite loi, sont instamment requises d'assister en personne ou par leurs avocats et de soumettre à l'arpenteur telles preuves et telles suggestions qu'elles croiront devoir être de nature à permettre à ce bureau de fixer définitivement les limites et les bornes susdites, conformément aux dites réclamations conformément à la loi. D'après les informations les plus authentiques parvenues à ce bureau il paraît que les subdivisions suivantes forment la façade des dites réclamations sur le fleuve savoir : L'habitation appartenant à feu Robert Pierce et ses héritiers ; l'habitation appartenant à feu Jacques Pierce ; l'habitation appartenant à feu Pierre Pierce ; l'habitation appartenant à la Succession de Jacques Pierce ; l'habitation appartenant à la Succession de Jacques Pierce ; l'habitation appartenant à la Succession de Jacques